Wi-Fi. Attention au piratage sur les vrais et faux réseaux gratuits | Denis JACOPINI

Wi-Fi. Attention au piratage sur les vrais et faux réseaux gratuits

Ce sont les vacances mais nombre de touristes ne se séparent pas de leurs smartphones, tablettes ou ordinateurs portables. Et pour se connecter à l'internet, quoi de mieux qu'attraper un wi-fi gratuit. Une pratique qui peut se révéler très dangereuse. Des proies faciles pour les « sniffeurs » de données. Explications de Laurent Heslault, expert sécurité chez Symantec.

Vous êtes sur votre lieu de vacances et vous avez envie de vous connecter à l'internet. Pour consulter votre messagerie ou vos réseaux sociaux, envoyer des photos à vos proches, surfer sur le net ou consulter votre compte en banque ou faire une réservation.
Solution la plus simple : se connecter à un réseau Wi-Fi gratuit. Dans votre hôtel, camping, à la terrasse d'un café ou d'un restaurant… Les accès gratuits pullulent et se généralisent.
Expert en sécurité à Symantec, Laurent Heslault tire le signal d'alarme. « **Rien de plus simple que de pirater les données qui transitent sur un réseau Wi-Fi gratuit** » assure-t-il. « **Par exemple, je m'installe à la terrasse d'un café et je crée un vrai faux point d'accès gratuit en empruntant le nom du café. Des gens vont s'y connecter et je n'ai plus qu'à récupérer toutes les données qui m'intéressent. Des mots de passe, des identifiants…** »

Des sniffeurs de données

Il exagère ? Non. « **L'expérience a été faite à la terrasse d'un café. Nous avons installé un logiciel qui permet de sniffer tous les appareils qui se branchaient sur le Wi-Fi. Ensuite, des complices, qui se faisaient passer pour des magiciens, allaient voir les gens en disant que par magie, ils avaient réussi à changer le code de leur téléphone ou leur image sur Facebook. Ils étaient étonnés !** » Rien de magique mais des logiciels de piratage qui se trouvent facilement sur le net.

Les données sur le Wi-Fi ne sont pas chiffrées

« **Les données qui transitent sur le Wi-Fi ne sont pas chiffrées. Sauf quand vous vous connectés à un site sécurisé avec le protocole HTTPS. Donc ce sont des données faciles à intercepter.** » Danger sur les vrais faux points d'accès Wi-Fi mais aussi sur les vrais qui ne sont, dans la grande majorité des cas, pas chiffrés non plus. « **Par contre pas de problème pour une connexion 3G ou 4G qui sont chiffrées. Mais pour économiser leur forfait, les gens préfèrent se connecter au Wi-Fi** ».

Conseils

Alors quels conseils ? « **Ne jamais, sur un Wi-Fi public, entrer un mot de passe. D'autant que la plupart des internautes utilisent le même mot de passe pour tous leurs sites.** » En clair, limiter les dégâts en ne consultant que des sites qui ne demandent aucune identification.
Autre solution : protéger son smartphone ou sa tablette en y installent un logiciel qui va chiffrer toutes les données qui vont en sortir. Plusieurs types de logiciels existent dont le Wi-Fi Privacy de Norton qui est gratuit pendant 7 jours et peut s'installer sur des périphériques fonctionnant sous Ios et Androïd.
Article original de Samuel NOHRA.

Nous prodiguons une multitude d'autres conseils durant les formations que nous animons à destination des élus, chef d'entreprises, agents publics et salariés. [Consultez la liste de nos formations]

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Wi-Fi. Attention au piratage sur les vrais et faux réseaux gratuits

Fraude à la carte bancaire : une vidéo en ligne pour tout comprendre

Qu'est-ce qu'une fraude à la carte bancaire ? Comment réagir en cas de fraude sur votre carte ? Savez-vous si vous pouvez être remboursé et de combien ? Notre vidéo vous dit tout.
Crédit : @ServicePublicFr

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Consommation -Fraude à la carte bancaire : une vidéo en ligne pour tout comprendre | service-public.fr*

La sécurisation des données intègre la stratégie des cabinets d'avocats

La sécurisation des données est devenue plus qu'une obligation, une priorité pour les entreprises. Pour répondre à ce nouvel enjeu, les cabinets de conseil ont dû adapter leurs offres. Pour preuve le cabinet Hoffman qui vient d'ouvrir un département Digital-Data Protection. Rencontre avec Maître Ingrid Zafrani, avocat associée.

Avant l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), notre cabinet conseillait déjà ses clients, intervenant dans les secteurs de l'innovation, sur les questions liées aux données personnelles. Depuis l'entrée en vigueur du RGPD en mai 2018, l'ensemble des entreprises a été sensibilisé aux enjeux de la protection des données, raison pour laquelle nous avons davantage développé cette compétence. Cela marque une volonté d'accompagner nos clients de façon transversale dans leurs différents projets, tant en terme de e-commerce que de protection des données et de sécurisation de leurs fichiers, notamment avec notre service de Blockchain ouvert l'été dernier…[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

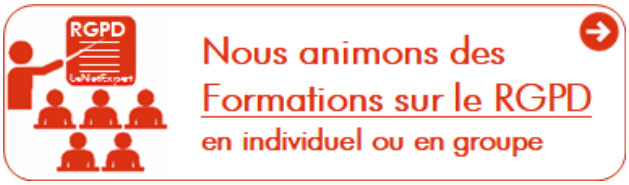

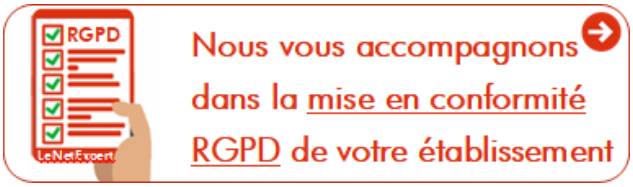

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *La sécurisation des données intègre la stratégie des cabinets d'avocats – Éditions Francis Lefebvre*

Wi-Fi, données personnelles, chiffrement… ce qu'il faut craindre et espérer pour 2019

De nouvelles techniques de protections fondamentales, comme le WPA3 ou l'authentification FIDO2, permettront de sécuriser davantage nos réseaux et nos services. Mais elles ne pèseront pas lourd face aux faiblesses de l'internet des objets et les fuites de données personnelles.

L'année passée a été riche sur le plan de la cybersécurité et l'année 2019 ne devrait pas être moins bien lotie. Voici ce à quoi elle devrait ressembler.

Vos données bancaires seront en ligne de mire

Au niveau des malwares, on pensait que le ransomware allait tout éclipser en 2018. Finalement non. Les pirates ont délaissé le chantage pour le minage de moneros dans le navigateur, en hackant des serveurs web. Certes, le « cryptojacking » est une technique de gagne-petit (5 euros par jour et par site compromis en moyenne à mi-2018 selon une récente étude), mais elle est facile à mettre en place et très peu risquée. Mais la fête est finie, car le cours du monero s'est écroulé. Depuis, le ransomware reprend quelques couleurs. La récente épidémie GandCrab montre une nette professionnalisation de ce milieu, avec à la clé des techniques d'automatisation et une distribution indirecte. Les pirates chercheront à cibler en priorité les professionnels et les entreprises. Côté grand public, les experts d'Avast estiment que l'année 2019 marquera le grand retour des chevaux de Troie bancaires, en particulier sur les terminaux mobiles, histoire de contourner l'authentification forte par SMS…[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

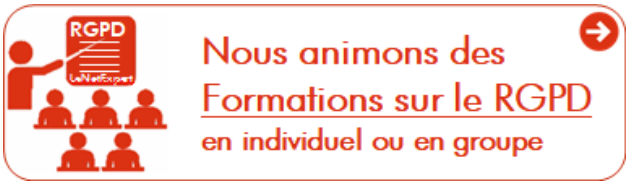

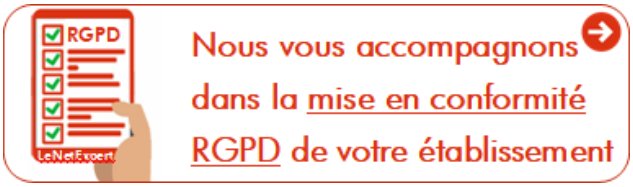

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Wi-Fi, données personnelles, chiffrement… ce qu'il faut craindre et espérer pour 2019*

Si vous avez raté le reportage Cyberattaques : les braqueurs de l'ombre – Envoyé spécial du 14 décembre 2017 (France 2)

Les hold-up 2.0 par des « rançongiciels », logiciels de rançon, se multiplient : en France, une entreprise sur deux aurait déjà été piratée de cette façon. Enquête du magazine « Envoyé spécial » sur un fléau invisible en pleine explosion.

Vous êtes tranquillement installé derrière votre ordinateur, vous ouvrez un mail anodin… et soudain, un message d'alerte apparaît : votre ordinateur est bloqué, tous vos documents sont cryptés, vous devez payer une rançon pour en retrouver l'usage. Vous venez de vous faire braquer par un « rançongiciel », ces programmes informatiques qui diffusent des virus et qui vous réclament de l'argent : 150 euros pour un particulier, 6 000 euros pour une PME, des millions d'euros pour une multinationale. Et vous n'avez que quelques heures pour payer, sinon vous perdez tout ! Une enquête de Clément Le Goff et Guillaume Beaufils, diffusée dans « Envoyé spécial » le 14 décembre 2017….[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

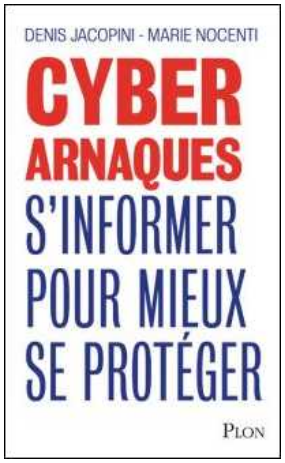

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

> *Les hold-up 2.0 par des « rançongiciels », logiciels de rançon, se multiplient : en France, une entreprise sur deux aurait déjà été piratée de cette façon. Enquête du magazine « Envoyé spécial » sur un fléau invisible en pleine explosion.*

Les sept étapes d'une cyberattaque réussie

Les cyberattaques avancées peuvent rester indétectées sur un réseau durant plus de 200 jours en moyenne. Cela laisse amplement le temps aux cybercriminels de collecter et voler des données privées, de surveiller les communications et de cartographier le réseau.

Comme toute entreprise ambitieuse, une cyberattaque réussie exige une planification soignée et une exécution précise. Ce que les piratages efficaces ont en commun est le fait de pouvoir attendre à couvert le bon moment pour frapper. Et si les attaques ont recours à diverses méthodes, elles ont généralement plusieurs étapes similaires en commun. Afin de pouvoir parer les cyberattaques, il est important de comprendre quelles sont ces étapes. Décryptons ensemble leur schéma type.

Voici les sept étapes d'une cyberattaque réussie :

1. Reconnaissance
2. Exploration
3. Accès et élévation
4. Exfiltration
5. Attente
6. Assaut
7. Obfuscation …[lire la suite et les détails]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Les sept étapes d'une cyberattaque réussie – Global Security Mag Online*

RGPD : À qui s'applique ce règlement sur la protection des données à caractère personnel ?

RGPD : À qui s'applique ce règlement sur la protection des données à caractère personnel ?

Le 25 mai 2018, entre en vigueur le nouveau Règlement communautaire en matière de données à caractère personnel (le « RGPD »). A qui s'applique ce règlement ?

Le RGPD s'applique à toutes les entreprises, administrations et associations se trouvant dans l'Union Européenne. Quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'alors inégalées.
Les responsables de traitement mais également aux sous-traitants disposant d'établissements dans l'Union européenne, dès lors que des données à caractère personnel sont traitées dans le cadre des activités de tels établissements.
Il s'applique également aux organisations non établies dans l'Union Européenne et « ciblant » ou effectuant un « suivi » des personnes concernées dans l'Union Européenne, dans le cadre d'une « offre de biens ou services » (sans qu'il y ait nécessairement lieu à paiement) ou d'un « suivi » de leur comportement à l'intérieur de l'Union.

Besoin d'un **accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?** ?
Besoin d'une **formation pour apprendre à vous mettre en conformité avec le RGPD** ?
Contactez-nous

A Lire aussi :
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
RGPD : Que se passe t-il si le 25 mai 2018 nous n'avons pas terminé notre mise en conformité ?
Formation RGPD/DPO : Concrètement, comment se mettre en conformité avec le règlement ?
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

---

Réagissez à cet article

Failles dans les microprocesseurs Meltdown & Spectre

Failles dans les microprocesseurs Meltdown & Spectre

Ces derniers jours, il y a eu beaucoup de bruit dans la sphère de la sécurité informatique. Les mots Meltdown et Spectre ont fait la une de plusieurs journaux et sites d'information, qu'ils soient spécialisés ou généralistes. Cet article est une mise à plat de ma compréhension du sujet, une explication qui j'espère permettra à d'autres de mieux comprendre les mécanismes et la portée de ces attaques.

Les mécanismes en jeu

Ces deux attaques sont différentes de celles dont nous entendons parler majoritairement. Elles touchent le matériel, ou *hardware*, et non pas des applications.
Pour comprendre ces attaques, il est nécessaire de faire un petit récapitulatif sur le fonctionnement et l'optimisation d'un processeur.

Fonctionnement d'un processeur

Un processeur, ce n'est rien d'autre qu'une calculatrice. Au début, des calculs étaient envoyés à un processeur, celui-ci effectuait les calculs qu'on lui envoyait dans l'ordre, les uns après les autres, puis il retournait les résultats.
Lorsqu'un programme est exécuté, les données à traiter sont dans la mémoire vive (qu'on appelle aussi simplement *mémoire*), ou RAM. Pour traiter une instruction, les données nécessaires au traitement doivent être envoyées depuis la mémoire vive vers la mémoire interne du processeur pour qu'il les traite. Ensuite, le résultat est enregistré à nouveau en mémoire.
Si le temps de traitement des données par le processeur est environ le même que le temps de récupération des données en mémoire, tout ça se coordonne très bien.
En effet, pendant que le processeur traite une instruction, les données de la prochaîne instruction sont rapatriées, permettant d'avoir un flux tendu.
Avec le temps, le matériel a évolué, et les processeurs sont devenus très, très rapides. Tellement rapides qu'ils ont largement devancé les accès en mémoire.
Ainsi, aujourd'hui, le traitement d'une instruction se fait environ en 0.5 nano-seconde, tandis qu'un accès mémoire se fait en 20 nano-secondes.
Par conséquent, si jamais le processeur traitait les instructions linéairement, il passerait la plupart de son temps à attendre les données, au lieu de travailler.
C'est pourquoi les constructeurs se sont penchés sur le sujet afin d'optimiser le processus de traitement de leurs processeurs…[lire la suite]

Source : *Attaques Meltdown & Spectre – hackndo*

Prédictions cybersécurité

2018

	**Prédictions cybersécurité 2018**

En 2018, les cybercriminels vont continuer à exploiter les faiblesses inhérentes à la nature humaine pour dérober des informations personnelles, avec des changements significatifs dans les techniques de cyberattaques. Découvrez les grandes lignes de ces tendances qui rythmeront l'année 2018 selon Proofpoint.

L'email restera le vecteur de cyberattaque le plus utilisé

Vol de cryptomonnaie : de nouvelles menaces aussi répandues que les chevaux de Troie

Le facteur humain, toujours au cœur des cyberattaques

La menace grandissante des bots sur les réseaux sociaux

[cliquez pour plus de détails]

LE NET EXPERT

• ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)

- **ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ**
- **CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES**
- **IDENTIFICATION DES RISQUES**
- **ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)**
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
- **SUIVI** de l'évolution de vos traitements

• FORMATIONS / SENSIBILISATION :

- **CYBERCRIMINALITÉ**
- **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
- AU **RGPD**
- À LA **FONCTION DE DPO**

• RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)

- ORDINATEURS (**Photos / E-mails / Fichiers**)
- TÉLÉPHONES (récupération de **Photos / SMS**)
- SYSTÈMES NUMÉRIQUES

• EXPERTISES & **AUDITS** (certifié ISO 27005)

- TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
- **SÉCURITÉ** INFORMATIQUE
- SYSTÈMES DE **VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Prédictions cybersécurité 2018 – Global Security Mag Online*

Mise en garde des utilisateurs de Google Home et autres enceintes « intelligentes »

Mise en garde des utilisateurs de Google Home et autres enceintes « intelligentes »

Guidée vocalement, une enceinte connectée assiste l'utilisateur dans les tâches de son quotidien. Quels enjeux posent cette technologie au regard de la vie privée des utilisateurs ?

Qu'est-ce qu'une enceinte connectée dite intelligente » ?

Une enceinte connectée « intelligente » est un dispositif équipé d'un haut-parleur et d'un micro qui intègre un assistant vocal. Grâce à cet équipement, l'enceinte est capable d'interagir avec l'utilisateur pour lui délivrer un service suite à une requête vocale. L'assistant est en mesure de répondre à une question, donner la météo, régler le chauffage, activer des lumières, réserver un VTC/Taxi, acheter des billets …

Le principe général de fonctionnement se caractérise par 4 grandes étapes :

Etape 1 – L'utilisateur « réveille » l'enceinte à l'aide d'une expression clé (« Hey Snips » / « Ok Google » / « Hey Alexa »).

Etape 2 – L'utilisateur énonce sa requête.

Etape 3 – La parole prononcée est automatiquement transcrite en texte puis interprétée afin qu'une réponse adaptée soit fournie.

Etape 4 – L'enceinte repasse en « veille»

Certaines de ces enceintes enregistrent localement les requêtes de l'utilisateur de manière à lui laisser la maitrise de ses données (ex. une enceinte connectée avec l'assistant vocal de *Snips*). D'autres en revanche, envoient ces requêtes dans le cloud, autrement dit sur les serveurs de traitement de la société (ex. *Amazon Echo, Google Home,…)*. Dans les deux cas, l'appareil (ou ses serveurs) peut être amené à conserver :

• Un historique des requêtes transcrites afin de permettre à la personne de pouvoir les consulter et à l'éditeur d'adapter les fonctionnalités du service.

• Un historique des requêtes audio afin de permettre à la personne de les réécouter et à l'éditeur d'améliorer ses technologies de traitement de la parole.

• Les métadonnées associées à la requête comme par exemple, la date, l'heure, le nom du compte…

[…]

Nos conseils

1. Encadrer les interactions de ses enfants avec ce type d'appareils (rester dans la pièce, éteindre le dispositif lorsqu'on n'est pas avec eux) ;
2. Couper le micro / éteindre l'appareil lorsque l'on ne s'en sert pas où lorsqu'on ne souhaite pas pouvoir être écouté ;
3. Avertir des tiers/invités de l'enregistrement potentiel des conversations (ou couper le micro lorsqu'il y a des invités)
4. Vérifier qu'il est bien réglé par défaut pour filtrer les informations à destination des enfants.
5. Connecter des services qui présentent réellement une utilité pour vous, tout en considérant les risques à partager des données intimes ou des fonctionnalités sensibles (ouverture porte, alarme…) ;
6. Etre vigilant sur le fait que les propos tenus face à l'appareil peuvent enrichir votre profil publicitaire ;
7. Ne pas hésiter à contacter les services supports en cas de questions et, le cas échéant, la CNIL.
8. Se rendre régulièrement sur le tableau de bord pour supprimer l'historique des conversations/questions posées et personnaliser l'outil selon vos besoins. Par exemple, définir le moteur de recherche ou la source d'information utilisé par défaut par l'assistant…[lire la suite]

Source : *Enceintes intelligentes : des assistants vocaux connectés à votre vie privée | CNIL*